

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 4 MAI 1998

8121

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 4 mai 1998, à 11 heures 45, au
- 248, avenue Roger-Salengro - 13015 Marseille, sur convocation faite par son Président,
en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 31 octobre 1997.
- Démission d'Administrateurs.
- Examen des Comptes Annuels au 31 décembre 1997.
- Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
- Rapport de gestion et résolutions à présenter à ladite Assemblée.
- Examen des rapports et documents exigés par la "Loi Prévention" du 1er Mars 1984.
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que
sont présents :

M. Jean-Pierre MILET,
M. Gérald de ROQUEMAUREL,
M. Edmond LECOURT,
M. Laurent GILARDINO,
M. Jean-René CHIOCCA,
M. Bernard MAINFROY,
M. Philippe ZAGDOUN,
M. Paul GIANNOLI, représentant Hachette Filipacchi Presse,
M. Philippe CAMUS était représenté par M. Jean-Pierre MILET.

Sont également présents :

MM. André FOURNIER, François TOMASINI, Gilbert VOLPONI, Patrice ESTEVE,
représentants du Comité d'Entreprise, ainsi que Jean-Michel GARDANNE, membre du
Comité d'Entreprise,
M. Marc FORMAN,
M. Roland BONNEFOY, Secrétaire de Séance,
La Société d'Expertise Comptable A & L GENOT.



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 31 OCTOBRE 1997**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du Vendredi 31 Octobre 1997, qui a été adressé à tous les Administrateurs, est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 1997

Le Président soumet aux membres du Conseil les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 1997, clos sur la base de l'inventaire dressé à cette date et établis sous sa direction par les services comptables de la Société.

Il commente la situation financière de la société telle qu'elle se présente au 31 décembre 1997, et donne toutes les précisions sur les principaux postes de produits et de charges ainsi que sur les résultats de l'exercice écoulé.

Il souligne que le compte de résultat de l'exercice correspond à l'exploitation des titres le Provençal sur les cinq premiers mois de l'année, le Méridional sur la période du 1er mars - 3 juin et **La Provence** à compter du 4 juin.

Il indique que le chiffre d'affaires net de l'exercice ressort à 526,3 millions de francs. Les chiffres d'affaires ventes de journaux et publicité s'élèvent respectivement à 334 millions de francs et 173,5 millions de francs.

Il précise que les charges d'exploitation nettes des reprises de provisions et transferts de charges d'un montant de 591,1 millions de francs prennent en compte les frais inhérents au rapprochement des deux titres et au lancement de **La Provence** pour un montant de 64 millions de francs (47,8 millions de francs pour les coûts de restructuration et 162 millions de francs pour les frais de communication et de lancement).

Le résultat d'exploitation est de - 64,8 millions de francs. Hors frais de lancement, il ressort à + 0,7 million de francs.

Après résultat financier et résultat exceptionnel, le résultat net de la Société est de - 62,4 millions de francs.

Après échange de vues, le Conseil remercie son Président des explications qu'il a bien voulu lui fournir et approuve, à l'unanimité les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la proposition d'affectation du résultat.



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Sur proposition de son Président, le Conseil décide à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires pour le vendredi 26 juin 1998, à 10 H, au siège social, et arrête l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice 1997, ainsi que sur les comptes de cet exercice.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil approuve en outre le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 1997

Le Président procède à la lecture du projet de rapport de gestion et commente les paragraphes relatifs :

- à l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé,
- à la situation financière au 31 décembre 1997, comparée à celle de l'année précédente,
- aux perspectives d'évolution de la Société en 1998.

En conclusion, le Président souligne l'importance des actions entreprises pour poursuivre l'amélioration de l'offre éditoriale, qu'il s'agisse du lancement récent de la Provence des Sports ou encore des études en cours sur l'évolution du supplément spectacles du mercredi et la création d'un supplément Week-end le vendredi.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les objectifs de résultats et d'autofinancement, l'entreprise au delà des économies engendrées directement par le rapprochement des deux journaux met en oeuvre la migration informatique dont le projet majeur est l'installation du nouveau système rédactionnel. Sa mise en place a démarré en février et s'échelonne jusqu'à mi-1999.



Le Conseil à l'unanimité, approuve le projet de rapport de gestion établi par son Président et donne mission à ce dernier d'en donner lecture à l'Assemblée.

DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

Le Président informe les membres du Conseil que Madame Edmonde CHARLES-ROUX DEFFERRE lui a fait part de son intention de démissionner de sa fonction d'administrateur.

Le Président rend hommage à Madame Edmonde CHARLES-ROUX DEFFERRE pour l'action accomplie aux cours de dix-sept années de mandat. Il la remercie pour sa participation active et la vigilance constante exercée pour la défense des intérêts du journal.

Il indique également que la Société République représentée au Conseil par Monsieur Jean-Paul DENFERT-ROCHEREAU, lui a fait part également de son intention de démissionner du Conseil.

Le Conseil prend acte de ces démissions.

EXAMEN DES RAPPORTS ET TABLEAUX EXIGES PAR LA LOI PREVENTION

Le Président soumet aux membres du Conseil les tableaux exigés par la "Loi Prévention" du 1er mars 1984 :

- Situation de l'actif réalisable et disponible, valeurs d'exploitation exclues, et du passif exigible au 30 décembre 1996, 30 juin 1997 et 31 décembre 1997,
- Le tableau de financement 1997,
- Le compte de résultat prévisionnel 1998.
- Le plan de financement 1998.

Le Conseil à l'unanimité approuve ces tableaux et rapports.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quarante cinq.

copie conforme au Journal

